

QUEL TOURNOI DU MARDI SOUHAITEZ-VOUS POUR LE BCC ?

Lors de notre précédente Assemblée Générale nous avons relevé que la fréquentation avait diminué de 18% le mardi. Cette année nous constatons une nouvelle baisse d'environ 17% alors que les tournois des autres jours sont globalement restés stables.

Plusieurs raisons à cela ont été évoquées comme

- la diminution du nombre de bridgeurs au niveau national (toutefois la participation chute chez nous bien plus vite le mardi que les autres jours),
- la programmation de compétitions sénior,
- l'existence d'autres tournois le mardi dans la région (à Lafayette en particulier),
- la difficulté des donnes et le niveau des participants (mais pour d'autres il s'agit là d'un élément attractif)
- ...

Nous avons alors testé au 1er semestre 2019 d'autres simultanés (Super Ronde de France et Roy René qui chacun proposent un commentaire pour toutes les donnes - par internet pour les Rondes de France et avec remise d'un livret papier pour le Roy René - et attirent un panel important d'autres clubs) puis écouté les remarques des participants.

Le Bureau vous soumettra donc, en marge de notre Assemblée Générale du jeudi 3 octobre, la question du devenir du tournoi du mardi.

Vous aurez à choisir une et une seule des 5 possibilités offertes et nous vous demanderons de vous prononcer avant l'AG, lors de l'émargement de la feuille de présence:

- choix 1: **tournoi de régularité standard** comme celui du jeudi (pas de simultané, ni de commentaires sur les donnes) avec un droit de table ramené à 5€
- choix 1bis: idem **choix 1** mais avec un **simultané du Roy René** le 2ème mardi de chaque mois (il n'y a pas de Roy René les autres mardi après-midi). Le droit de table pour le Roy René serait alors de 7€ (remise d'un livret commentant toutes les donnes).
- choix 2: **simultané Soulet- Rouffet** donc sans changement par rapport aux années précédentes (commentaires sur 8 donnes) avec un droit de table conservé à 6€
- choix 2bis: idem **choix 2** mais avec un **simultané du Roy René** le 2ème mardi de chaque mois (il n'y a pas de Roy René les autres mardi après-midi). Le droit de table pour le Roy René serait alors de 7€ (remise d'un livret commentant toutes les donnes).
- choix 3: si vous n'avez **pas de préférence** parmi les options proposées ou si vous ne pouvez pas jouer au BCC le mardi.

Une réunion de Bureau se tiendra ensuite le mercredi 9 octobre pour prendre connaissance des votes et décider de la suite à donner.

D'ici là les tournois de mardi restent des simultanés Soulet-Rouffet.